



Élections scolaires du 2 novembre 2014 :

## COMMENT POSER SA CANDIDATURE AU POSTE DE COMMISSAIRE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ?

**Gatineau, le 14 août 2014...** Il y aura des élections scolaires générales le dimanche 2 novembre 2014 dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec. Cet important exercice démocratique s'effectuera dans le cadre de nombreuses modifications touchant la gouvernance des commissions scolaires. Il y aura notamment élection au suffrage universel de la présidence et nouveau rôle pour cette dernière. La composition du prochain conseil des commissaires sera également modifiée pour ramener de 21 à 10 le nombre de circonscriptions électorales pour la Commission scolaire des Draveurs.

Le président d'élection et directeur général de la commission scolaire, M. Bernard Dufourd, informe les personnes qui souhaiteraient être autorisées ou soumettre leur candidature à l'un des 10 postes de commissaire ou à la présidence de la commission scolaire à venir le rencontrer sur rendez-vous à son bureau situé au 200, boulevard Maloney Est, à Gatineau.

L'autorisation accordée aux candidates et aux candidats permet à ces derniers de recueillir dès maintenant des contributions ou de contacter des emprunts pour financer leurs activités politiques.

### Choix d'un poste

Une personne peut être candidate à un seul poste de membre du conseil des commissaires de la commission scolaire : soit au poste de président, soit au poste de commissaire. Elle ne pourra poser sa candidature que dans une seule des 10 nouvelles circonscriptions. Il n'est pas nécessaire d'être propriétaire ni de payer des taxes scolaires pour poser sa candidature, mais il faut avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la Commission scolaire des Draveurs et, en date du 2 novembre 2014, avoir son domicile sur le territoire de cette dernière depuis au moins 6 mois.

### *Formulaire à obtenir et période pour déposer la candidature*

---

On peut se procurer le formulaire de déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la commission scolaire. La déclaration doit comprendre, entre autres, le nom et le prénom du candidat ou de la candidate et sa signature. De plus, elle doit être appuyée de la signature et de l'adresse du domicile d'au moins 10 électeurs de la circonscription visée ou, s'il s'agit du poste de président, d'au moins 50 électeurs de la commission scolaire.

La période pendant laquelle une personne peut déposer au bureau du président d'élection sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés, débutera le 23 septembre 2014 et se terminera à 17 h le 28 septembre 2014. Les jours et les heures d'ouverture du bureau du président d'élection seront indiqués dans un avis public officiel à la mi-septembre.

Pour obtenir plus d'informations ainsi que les formulaires requis, il est possible de communiquer avec le président d'élection à la Commission scolaire des Draveurs au numéro 819 663-9221, poste 11102. On peut également consulter le site Web du Directeur général des élections du Québec à l'adresse suivante :

<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/scolaire/financement-et-depenses-electorales/repag.php> .

### *Les commissaires : des élus qui agissent pour leurs citoyennes et leurs citoyens*

---

Le commissaire est un acteur essentiel pour sa commission scolaire et pour sa communauté. Élu par les citoyennes et les citoyens, il favorise les échanges et le dialogue avec les parents notamment. Ainsi, le commissaire trace les orientations de la commission scolaire en vue de répondre aux besoins de la population en matière d'éducation publique. Les responsabilités du commissaire s'apparentent à celles des conseillers municipaux.

Comme la commission scolaire constitue un gouvernement local autonome, le commissaire exerce des responsabilités similaires à celles dévolues à un conseiller municipal. Le commissaire doit donc connaître à fond les enjeux de son milieu de même que les tissus social, économique et culturel afin de déterminer les réponses les plus appropriées aux besoins de formation de ses concitoyennes et de ses concitoyens.

Pour assurer la qualité de la formation offerte à la population et la gestion efficace des ressources financières, humaines et matérielles investies dans l'éducation au Québec, le commissaire remplit deux mandats très précis :

- la représentation de la population qui l'a élu;
- l'administration de la commission scolaire au sein du conseil des commissaires.

-30-

SOURCE : Direction générale  
819 663-9221, poste 12121